

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, la Chambre et le pays sont certes redevables à mon ami de Kootenay-Ouest (M. Harding) qui a profité de l'occasion aujourd'hui pour présenter une motion sur notre environnement, permettant ainsi au Parlement, du moins pour la journée, de se concentrer sur un secteur si important même si, à cause du mode de fonctionnement du Parlement, à cause du contrôle qu'exerce sur lui le gouvernement et à cause de la dictature qui se manifeste dans les activités gouvernementales, les plaintes formulées et les propositions faites ne donneront peut-être pas beaucoup de résultats. Néanmoins, pour avoir saisi cette occasion, le député de Kootenay-Ouest mérite, je crois, nos félicitations et celles de tous les Canadiens. Rien, absolument rien, ne suscite un plus grand intérêt que la question de notre environnement, notre écologie et tout ce qui vit sur la terre, dans l'eau et dans les airs. Parce que cela constitue la base de la vie, et si nous ne nous y intéressons pas sérieusement nous empêchons au-delà d'un certain point dans le temps les espérances de vie sur le globe.

• (1620)

J'ai écouté avec un vif intérêt les propos du ministre chargé des questions de l'environnement. J'aimerais féliciter les rédacteurs de son discours. Ils ont agi avec tellement de circonspection et de réserve qu'ils ont empêché aujourd'hui le ministre de dire quoi que ce soit à ce sujet, sauf pour s'en tenir à des généralités, et même cela ne dit pas toute la vérité. Lors de la création du ministère de l'Environnement, et même antérieurement, alors que les discours du trône des années précédentes nous avaient annoncé de nombreuses autres mesures législatives, les députés fondaient de grands espoirs sur ce qu'ils croyaient enfin un plan d'action concret propre à résoudre les problèmes de l'environnement, de l'écosystème; ils croyaient qu'on allait faire quelque chose de valable pour préserver la vie des êtres sur le territoire et au large des côtes du Canada, de sorte, qu'ils avaient l'espoir d'influencer le reste du monde dans ce domaine.

Le ministre a mentionné, par exemple, que nous avons la loi sur les ressources en eau du Canada, conçue pour l'établissement de zones de contrôle de la gestion des ressources en eau, ou de commissions de gestion des bassins des rivières, ou quelque organisme du genre. Je ne saurais dire combien on en a établi depuis. Je me demande s'il y en a même une de ces zones de contrôle de la gestion des ressources en eau d'établie, alors que la loi sur les ressources en eau du Canada est inscrite dans nos recueils de lois depuis plus de deux ans? J'en doute, mais peut-être en a-t-on établi une de ces zones. Lors du débat tenu à la Chambre sur le bill, nous avons tenté d'y incorporer des normes qualificatives nationales pour l'eau, de manière à fixer un objectif. Toutefois, le parti libéral s'est opposé à cette notion et a refusé d'incorporer les normes nationales.

Puis nous avons eu la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. A ma connaissance, la seule chose que l'on ait entreprise aux termes de cette loi, ce sont des études quant au degré actuel de pollution de notre air. Mais, sur le plan pratique, le bilan est nul.

Puis nous avons eu la loi des pêcheries qui était destinée, elle aussi, à remédier à des abus du passé. Cette loi visait à prévenir la pollution future plutôt que de pénaliser simplement les gens pris en flagrant délit de pollution,

[M. Horner.]

comme on le faisait naguère. Cependant, quand le ministre a annoncé, au début du mois de novembre dernier, la promulgation des règlements concernant les effluents des usines de pâtes et papier, nous nous sommes aperçus que ces règlements ne s'appliquaient à absolument aucune usine de panneaux de fibre au Canada.

**L'hon. M. Davis:** Les règlements s'appliquent aux usines en voie de construction.

**M. Howard (Skeena):** Oui. A vouloir être trop précis, le ministre n'a pas écouté ce que j'ai dit. J'ai dit que ces règlements ne s'appliquaient à absolument aucune usine de panneaux de fibre existant actuellement au Canada.

**L'hon. M. Davis:** Une demi-douzaine d'entre elles font mieux que ce qui est prévu par les normes.

**M. Howard (Skeena):** A aucune. Même si ces règlements devaient avoir quelque efficacité à l'avenir et s'ils s'appliquaient aux usines de pâtes et papier futures, ou même si on les appliquait aux usines actuelles à la suite d'un accord négocié, le ministre n'en aurait pas moins réduit à néant ses propres arguments. A un moment donné, il a dit: «Nous voulons que vous gardiez vos effluents à l'intérieur de vos usines». Maintenant, ces règlements reviennent à dire ceci aux responsables des usines: «Vous pouvez parfaitement déverser votre effluent dans les cours d'eau, les lacs, les fleuves et les mers. Votre effluent ne sera déclaré toxique que s'il a pour effet d'anéantir 20 p. 100 des poissons», et ce à la suite d'un contrôle. Voilà ce que je lis dans ces règlements, et, si je fais erreur, le ministre n'a qu'à me rectifier. Si je comprends bien ces règlements, l'effluent sera considéré comme toxique et l'usine aura enfreint les règlements si un contrôle établit qu'au moins 20 p. 100 des poissons sont exterminés. Si les pertes de poissons sont seulement de 19 p. 100, l'usine pourra continuer à exercer son activité comme si de rien n'était.

Puis, nous avons eu la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques qui s'applique à une zone de 100 milles marins autour de l'archipel arctique. Il paraît que c'est la meilleure mesure législative au monde sur le contrôle de la pollution par les pétroliers. Mais elle sonne faux du fait qu'elle s'applique à une région où les pétroliers ne circulent pas, où ils ne circuleront vraisemblablement jamais.

Par ailleurs, au large de nos côtes est et ouest où passent des pétroliers presque chaque jour de la semaine, les exigences de la navigation sont loin d'être aussi rigoureuses. Je suis convaincu que pour ainsi dire tous les jours, quelque part dans le monde, un pétrolier coule, échoue, ou encore chavire et se brise dans la tempête et déverse des flots de mazout dans l'océan. C'est un autre exemple de belles paroles inscrites dans une mesure législative qui reste sans application pratique. Autrement dit, nous avons des lois sans mordant. Nous avons des lois soigneusement rédigées, aux belles paroles, qui de prime abord sont censées aider à préserver notre environnement, à protéger notre écologie. Mais ces lois ont été soit émasculées par l'inaction du gouvernement, soit éviscérées par des règlements comme celui qui s'applique aux effluents des usines de pâtes et papiers. Nous avons au Canada, sous la direction du ministre de l'Environnement (M. Davis), un contrôle de la pollution par communiqués seulement, et certes pas par une action directe.